



## OFFRE D'EMPLOI / SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne (SMPNRVA)

### Chargé(e) de mission Urbanisme et paysage / Chaîne des puys - Faille de Limagne

#### 1. TERRITOIRE ET CONTEXTE :

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est le plus grand Parc naturel régional de France (400 000 hectares). Son territoire compte près de 90 000 habitants, pour 147 communes et 16 EPCI, situés dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

La *Chaîne des puys - faille de Limagne* a été inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en juillet 2018 lors du 42<sup>ème</sup> Comité du Patrimoine mondial. En effet, le Haut lieu tectonique *Chaîne des puys - faille de Limagne* constitue un théâtre géologique unique qui permet de voir et comprendre un phénomène colossal qui façonne la surface de notre planète : la rupture d'un continent (ou rift). Cette inscription a été lancée en janvier 2007 par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, qui a mobilisé différents partenaires autour de ce dossier : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, universités, etc. Porté par l'Etat à son plus haut niveau, ce projet a fait l'objet d'une large dynamique locale qui a mobilisé les collectivités territoriales, les entreprises, les prestataires et les habitants du territoire. Cette reconnaissance engage tous les acteurs à garantir l'intégrité physique du bien. L'inscription est donc accompagnée d'un Plan de gestion du site, qui vise à préserver la Valeur universelle exceptionnelle (VUE) de cette entité géologique emblématique. Ce dernier est maintenant porté par une équipe mixte de gestion composée d'agents du Syndicat mixte du Parc et d'agents du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

#### 2. OBJECTIFS DE LA MISSION :

Sous la responsabilité des deux directions « Urbanisme, transition paysagère et énergétique » et « Patrimoine mondial Chaîne des puys - faille de Limagne », le Chargé de mission Urbanisme et paysage a pour principales missions de mettre en œuvre les outils et d'animer les actions permettant l'appropriation des enjeux paysagers du bien inscrit par les acteurs du territoire, et de favoriser la déclinaison et le respect de ces enjeux et des dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, au niveau local, à travers notamment la réalisation d'un Plan de paysage et le suivi des projets d'élaboration/révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, etc.). L'agent intervient prioritairement à l'échelle des communes du bien inscrit (30 communes), et son action peut être étendue, en fonction des projets, aux communes de la région naturelle des Monts Dômes.

##### **1 - Apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès de collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification (SCOT, PLUi, PLH, PLU, AVAP, etc.)**

- > apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage en matière d'urbanisme de planification, de la phase de conception jusqu'à l'arrêt du projet, en favorisant la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux.
- > élaborer/rédiger le Regard du Parc (porter à connaissance) lors de toute élaboration ou révision de document d'urbanisme.
- > préparer les avis du PNRVA sur les documents d'urbanisme arrêtés, sur la base des orientations définies dans la Charte 2013>2025, dans le Regard du Parc et dans le Plan de gestion *Chaîne des puys - faille de Limagne*.
- > contribuer à la définition du bon état du Bien reconnu au Patrimoine mondial, élément qui sera pris en compte notamment dans l'évaluation et la révision de la Charte 2013>2025 du PNRVA.

##### **2 - Animer et mettre en œuvre les démarches et outils en faveur de l'amélioration de la qualité paysagère, urbaine et architecturale du bien inscrit**

- > piloter le lancement et l'animation du Plan de paysage *Chaîne des puys - faille de Limagne*.
- > identifier à travers le Plan de paysage les points noirs paysagers à traiter prioritairement, et définir les actions nécessaires à leur suppression ou transformation.
- > piloter et animer, en lien avec les partenaires concernés, l'observatoire photographique des paysages, et participer au suivi de l'étude sur les aires d'influence paysagère.
- > contribuer au travail du PNRVA sur l'intégration paysagère des antennes-relais et des infrastructures électriques.
- > contribuer aux avis au cas-par-cas de la DREAL et à la préparation des avis du PNRVA en CDNPS.
- > participer ponctuellement à l'organisation de journées de sensibilisation (dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme notamment).

##### **3 - Apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel**

- > apporter une assistance technique (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et des porteurs de projets en matière d'urbanisme opérationnel (écobourgs, centres-bourgs, projets touristiques, etc.), en mobilisant si nécessaire les partenaires de l'Atelier Rural d'Urbanisme : CAUE, DDT, CD, EPF, etc.

› créer et animer des outils de sensibilisation et de communication à destination des collectivités et du grand public (guides, outils numériques, etc.) contribuant à l'amélioration de la qualité paysagère, urbaine et architecturale et à la compréhension des enjeux spécifiques à la *Chaîne des puys - faille de Limagne*.

#### 4. Animation transversale

› en lien étroit avec le Conseil départemental, co-animer avec les services de l'Etat (DREAL, DDT) le Groupe de travail urbanisme/paysage *Chaîne des puys - faille de Limagne*.

› assurer le lien avec les autres directions du PNRVA et les équipes de la direction « Patrimoine mondial Chaîne des puys - faille de Limagne ».

### 3. PROFIL RECHERCHE :

#### › Formation :

Formation supérieure dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement (géographe, urbaniste, paysagiste) diplômé d'un niveau Master 2 ou équivalent (bac + 5).

#### › Expérience :

Au moins deux années en conduite et animation de projets dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du paysage. La connaissance et la pratique des collectivités territoriales et des réseaux d'acteurs institutionnels sont indispensables. Une expérience similaire menée dans un Parc naturel régional, un CAUE ou une Agence d'urbanisme serait un atout.

#### › Compétences techniques requises :

- expérience en conduite et animation de projets au sein ou en lien avec les collectivités territoriales.
- connaissance des missions et du fonctionnement d'un Parc naturel régional.
- connaissance des politiques et outils de l'urbanisme (de planification notamment) et du paysage : SCOT, PLUi, Plan de paysage, etc.
- connaissance des logiques d'acteurs et de leurs compétences (DDT, CAUE, EPF, etc.).
- connaissances des enjeux environnementaux spécifiques aux territoires ruraux (urbanisme, énergies, continuités écologiques, mobilités, etc.).
- capacités d'expertise, de vision stratégique et prospective, d'analyse et de synthèse.
- capacités de conduite de réunions et d'animation de démarches à vocation pédagogique.
- capacités rédactionnelles et de communication.
- sens du travail en équipe pluridisciplinaire.
- sens de la négociation, du dialogue, de l'écoute et aptitude à travailler avec les élus.
- connaissance des logiciels d'infographie (Photoshop, Illustrator) et SIG (ArcGIS, QGIS).
- Permis B indispensable.

### 4. INFORMATIONS ET CONDITIONS PRATIQUES :

› **Durée du contrat** : CDD d'une durée de 3 ans à temps plein (contractuel de la Fonction publique territoriale).

› **Basé** : Siègè du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.  
Montlosier - 63970 Aydat.

› **Déplacements** : fréquents sur le territoire et occasionnels à l'extérieur.

› **Salaire** : IB 430 (Fonction publique territoriale) + régime indemnitaire.

› **Poste à pourvoir** : janvier 2020.

#### › Contacts et renseignements :

Jérémy PAPIN

Responsable de la direction « Urbanisme, transition paysagère et énergétique »

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Tél : 04 73 65 64 36

[jpapin@parcdesvolcans.fr](mailto:jpapin@parcdesvolcans.fr)

### 5. CANDIDATURE :

CV et lettre de motivation à adresser avant le **8 novembre 2019** à :

Monsieur François MARION

Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Montlosier - 63970 Aydat

A l'adresse mail suivante : [vvalleix@parcdesvolcans.fr](mailto:vvalleix@parcdesvolcans.fr)